

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 21 novembre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1981**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Habitat - Logement social - Cession (avec faculté de substitution partielle à l'association La Foncière solidaire du Grand Lyon), à titre onéreux, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 20 chemin de Grange Blanche et d'une bande de terrain non cadastrée située rue Jean Macé à la société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Batigère Rhône-Alpes - Autorisation de déposer une demande de permis de démolir et de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Benjamin Badouard

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

**Commission permanente du 21 novembre 2022****Délibération n° CP-2022-1981**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Corbas

Objet : Habitat - Logement social - Cession (avec faculté de substitution partielle à l'association La Foncière solidaire du Grand Lyon), à titre onéreux, d'un immeuble (terrain + bâti) situé 20 chemin de Grange Blanche et d'une bande de terrain non cadastrée située rue Jean Macé à la société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Batigère Rhône-Alpes - Autorisation de déposer une demande de permis de démolir et de construire

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1648 du 11 juillet 2022, la Métropole de Lyon s'est portée acquéreur d'un immeuble libre de toute occupation situé 20 chemin de Grange Blanche à Corbas, pour un montant de 2 000 000 € en vue de sa mise à disposition à un bailleur social désigné suite à une consultation avec cahier des charges social.

A l'issue de la consultation, la proposition d'acquisition de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes en pleine propriété de ce bien au prix de l'acquisition a été retenue.

Le programme de Batigère Rhône-Alpes consiste en une réhabilitation du bâtiment avec extension au nord, en vue de la création de 29 logements dont 14 logements locatifs sociaux pour une surface de plancher (SDP) de 984 m<sup>2</sup> (5 en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration -PLAI- et 9 en mode de financement prêt locatif à usage social -PLUS-) et 15 logements bail réel solidaire (BRS) pour une SDP de 1 020 m<sup>2</sup>.

**II - Désignation des biens cédés**

Il s'agit :

- d'un bâtiment unique libre de toute occupation de 4 niveaux consistant en un ancien établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une superficie totale de 2 592 m<sup>2</sup>, autour d'un jardin arboré avec 13 stationnements extérieurs, le tout sur terrain propre cadastré BM 373 d'une superficie de 2 808 m<sup>2</sup>,

- d'une bande de terrain de 230 m<sup>2</sup> environ non cadastrée appartenant au domaine public de la Métropole et à déclasser, sur laquelle le jardin de l'ex-EHPAD déborde.

### III - Condition de la cession

Aux termes de la promesse synallagmatique de vente et d'achat établie avec Batigère Rhône-Alpes, un prix de vente global de 2 000 000 € correspondant au montant de l'acquisition et conforme à l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a été acté.

Cette promesse stipule également la possibilité de substitution partielle à l'association la Foncière solidaire du Grand Lyon pour l'acquisition des droits sur le sol correspondant à l'assiette foncière de la partie du programme de construction de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes à édifier et commercialiser dans le cadre du dispositif BRS.

La SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes aura la jouissance des biens à compter du jour où la Métropole entrera, elle-même, en jouissance du bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 14 avril 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la cession (avec faculté de substitution partielle à l'association la Foncière solidaire du Grand Lyon), par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 2 000 000 €, à la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes, de l'immeuble situé 20 chemin de Grange Blanche à Corbas, cadastré BM 373 d'une superficie de 2 808 m<sup>2</sup> ainsi que de la bande de terrain de 230 m<sup>2</sup> environ, non cadastrée, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social et abordable.

**2° - Autorise** la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes à déposer une demande de permis de démolir et de construire et à réaliser les études et sondages nécessaires à l'opération sur le bien cédé lorsque la Métropole en sera propriétaire.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**4° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier) individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 80 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P14O7868.

**5° - La cession** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 2 000 000 € en recettes - chapitre 77,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 2 024 000 € en dépenses et recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P14O2759.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 22 novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-293645-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
---